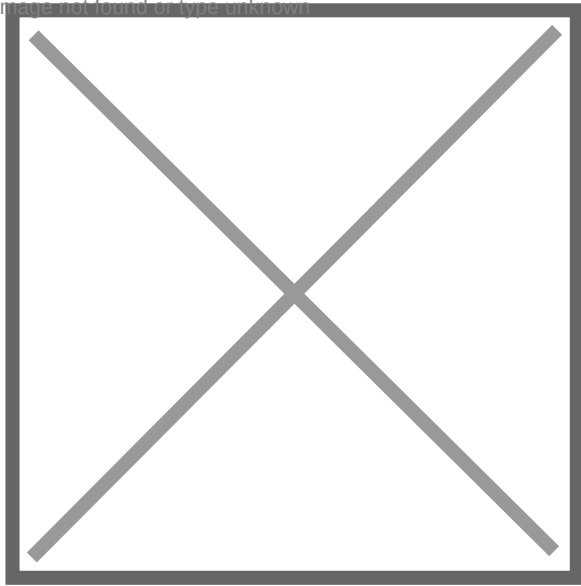


Image not found or type unknown



Probleme d'achat d'un chat

Par **moijrw**, le **04/03/2011 à 16:24**

Bonjour,

j'ai acheter un chat de type persan a une eleveuse "le domaine des grands chenes "
il s'avere que ce chat est sauvage completement sauvage qu'il nous mord qu'il urine partout et
non un chat de compagnie comme dit dans le contract de vente
j'ai essayer de contacter cette personne pour avoir une solution a l'amiable mais pas question
de tirer quoique ce soit de cette dame
que puis je faire legalement
merci de vos conseils

Par **mimi493**, le **04/03/2011 à 19:44**

Et quand vous l'avez acheté, vous ne l'avez pas caressé, pris dans les bras ???

Par **moijrw**, le **04/03/2011 à 20:02**

oui je l'ai caresser mais il etait tres peureux et Mme GASTE ma repondu c'est normal il a peur
de vous ce qui me semblait normal mais arrive a la maison quelle horreur

Par **mimi493**, le **04/03/2011 à 23:31**

Donc lors de l'achat, le chat n'était pas sauvage, vous avez pu le caresser sans qu'il vous morde.

On vous l'a vendu comme un chat adulte castré ou non ? S'il n'est pas castré, c'est normal qu'il pisse partout (et ça personne ne peut l'ignorer). Faites-le castrer.

Un chat ce n'est pas un jouet, il faut prendre son temps. On peut mettre des semaines avant de pouvoir l'approcher. Il va falloir que vous appreniez à le connaître, qu'il vous connaisse. S'il vous mord c'est que vous le forcez, que vous l'acculez et que sa seule défense reste l'attaque.